

APPEL A CANDIDATURES

Poste de médiateur/médiatrice santé à 80% en CDI

Délégation Rhône

1- APPELLATION DU POSTE

Chargé.e de projet en médiation santé

2- DEFINITION DU POSTE

Le médiateur facilite l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des publics les plus vulnérables en collaboration avec les professionnels de santé du territoire. Il réalise des entretiens individuels et impulse des actions collectives qu'il peut animer, avec une grande diversité de publics, visant à développer leur pouvoir et leurs capacités à faire des choix favorables à la santé. Il participe activement à la dynamique partenariale.

3- ACTIVITES PRINCIPALES

Mise en place d'entretiens individuels d'accès aux droits et aux soins

- Il/elle accueille, écoute et soutient les personnes en situation de vulnérabilité
- Diagnostique et évalue les problématiques des personnes en situation de vulnérabilité
- Informe sur les dispositifs d'accès aux droits et aux soins
- Facilite l'accès aux soins et à la santé (ex : accompagnement à la recherche et prise de rendez-vous médicaux ; accompagnement à la recherche d'aides financières de santé)
- Assure le suivi administratif des dossiers d'accès aux droits (appel de partenaires, relances...)
- Accompagne les personnes dans le remplissage des dossiers pour l'ouverture des droits (CSS, PUMA, AME...) ou à la recherche d'une complémentaire santé
- Oriente vers les lieux sanitaires et sociaux et les personnes ressources sur le territoire si besoin
- Renseigne le logiciel pour le reporting des accompagnements.

Développement d'actions collectives d'éducation et promotion de la santé

- Contribue à la conception d'actions collectives et à la définition des objectifs pédagogiques en collaboration avec les partenaires
- Prépare, co-anime et/ou organise des séances d'animation en lien avec les porteurs de projet, après analyse de l'environnement social et des demandes, besoins et caractéristiques des publics
- Sélectionne des méthodes, des outils et des supports d'animation en fonction des objectifs fixés et de l'analyse de la situation
- Coordonne et mobilise des intervenants potentiels, internes ou externes
- Mobilise le public pour participer aux actions collectives
- Organise des actions « d'aller-vers » (stands sur les marchés, espaces publics...) en lien avec les partenaires
- Évalue la satisfaction et les résultats de l'intervention avec les publics et partenaires concernés

Développement de partenariat et sensibilisation des professionnels

- Représente sur le plan technique le volet médiation de la DT IREPS du Rhône dans les instances locales telles que l'ASV ou le CLSM, le CLS, cité éducative, etc.
- Participe à des groupes de travail et d'échanges partenariaux dont le réseau métropolitain
- Apporte une expertise sur l'accès aux droits, aux soins et à la prévention auprès des partenaires

- Interpelle les professionnels sur les besoins des usagers et sur leurs difficultés d'accès aux droits en santé
- Met en lien les institutions, les professionnels et les personnes accueillies, notamment pour résoudre des situations individuelles.

Reporting et évaluation de son activité

- Renseigne les supports de suivi de l'activité, et produit des bilans d'activité
- Fait état des freins au bon fonctionnement du dispositif « médiation » sur son territoire
- Participe aux réunions internes animées par le coordinateur.

Veille et actualisation des connaissances

- Alimente la réflexion sur les problématiques de santé du territoire à partir des entretiens individuels et des rencontres avec les partenaires
- Prend connaissance des résultats de diagnostics locaux et du contrat local de santé (si existant)
- Actualise ses connaissances sur la réglementation en matière d'accès aux droits en santé, sur la promotion en santé et sur les ressources locales
- Partage les informations pertinentes avec les autres médiateurs de la délégation et les médiateurs du réseau métropolitain

4-COMPETENCES REQUISES

Formations et diplômes requis :

Travailleur social titulaire d'un diplôme d'état d'assistance sociale, CESF ou éducateur spécialisé, ou personne ayant une expérience significative dans le champ socio-sanitaire.

Compétences générales requises :

. Savoir

Connaître les différentes réglementations et des différents dispositifs d'accès aux droits et aux soins ainsi que l'organisation du système de santé
 Connaître les problématiques de santé liées à la précarité
 Connaissance du fonctionnement des institutions publiques liées à la santé
 Avoir des notions sur les principes de promotion de la santé et de ses déterminants
 Disposer d'une bonne connaissance des acteurs institutionnels et associatifs du département

. Savoir-faire

Mettre en œuvre de bonnes compétences rédactionnelles
 Accompagner des publics vulnérables (précarité, psychiatrie, migrants, ...)
 S'adapter au public et à ses demandes, et à différents environnements de travail
 Mettre en œuvre d'une approche multiculturelle des populations
 Utiliser des techniques de gestion des conflits
 Savoir travailler en interdisciplinarité
 Savoir animer un groupe
 Savoir utiliser les outils de bureautique

. Savoir-être

Faire preuve de disponibilité
 Disposer d'une aisance relationnelle (capacité d'écoute et d'empathie)
 Faire preuve d'autonomie
 Avoir le sens de l'organisation
 Faire preuve de diplomatie
 Faire preuve de rigueur
 Disposer d'un esprit de synthèse et d'analyse

6- DELEGATION ET AUTONOMIE

Relation de subordination : Vis-à-vis de la déléguée territoriale basée sur la délégation du Rhône de l'IREPS ARA

Relations fonctionnelles :

Le médiateur travaille en collaboration avec le coordinateur de l'équipe médiation santé, la déléguée territoriale adjointe de l'IREPS, les autres médiateurs/médiatrices, les membres de l'équipe et les partenaires de l'association. Il/elle interagit régulièrement avec les équipes de l'IREPS Auvergne Rhône-Alpes.

7- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Poste en CDI à 80%. Statut : non cadre

Rémunération : Selon expérience, avec un salaire minimum de 2 131,50 € brut par mois (indice 186 +17) pour un temps plein en référence au statut national des salariés des IREPS, soit 1 705,20 € bruts mensuels pour un 80 %

Lieux d'exercice : poste rattaché à Lyon dans le 1^{er} arrondissement (Délégation Territoriale du Rhône Lyon), avec permanences quotidiennes dans la métropole pour les territoires de référence.

Date de prise de poste : A compter du 10 avril 2024.

Pour candidater : Transmettre par mail uniquement votre lettre de motivation et CV (format PDF) sous la référence « Médiateur santé / IREPS - Délégation 69 » **avant le vendredi 29 mars 2024**

A l'attention de Doriane AESCHIMANN, Directrice Générale : recrutement@ireps-ara.org

Contact pour des précisions sur le poste : Ilies Hamou, ilies.hamou@ireps-ara.org